Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/11/2022

**Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,**
Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 avril 2021 donnant délégation au Président pour la durée de son mandat des pouvoirs énumérés aux articles L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de « conclure toute promesse d'achat et réaliser toutes acquisitions et cessions immobilières pour le compte de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération lorsque leur montant est inférieur ou égal à 90 000 euros H.T., hors frais d'acte et de procédure, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires. »

**DECIDE**

*VANNES,*
*Le 23/11/2022*

**OBJET : Echange entre la parcelle AN 173 dans la ZAE du GOHELIS à ELVEN et la parcelle BK 345 dans la ZAE du PRAT à VANNES**

**Article 1** : décider d'échanger :

- la parcelle cadastrée en section AN numéro 173 (ex AN 67), d'une surface de 2 775 m², appartenant à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, située en zone Ui au PLU, dans la ZAE du GOHELIS sur la commune d'ELVEN,

  contre :

- la parcelle cadastrée en section BK numéro 345 d'une surface de 1 314 m², appartenant à la SAS SOCOMORE, située en zones UIb et N au PLU, dans la ZAE du PRAT sur la commune de VANNES ;

**Article 2** : décider que l'échange de ces parcelles interviendra sans soulte ;

**Article 3 :** confier la rédaction de l'acte devant authentifier cette mutation au notaire désigné par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;

**Article 4 :** décider que cette mutation sera réalisée dans un délai de 18 mois à compter de la date de la présente décision. A défaut, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération retrouvera la libre disposition de la parcelle cadastrée en section AN numéro 173 ;

**Article 5 :** décider que l'ensemble des frais afférents à la régularisation foncière de ce projet sera à la charge de la SAS SOCOMORE.

Conformément à l'avis du Domaine ci-annexé en date 11 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Mise en ligne le 30/11/2022

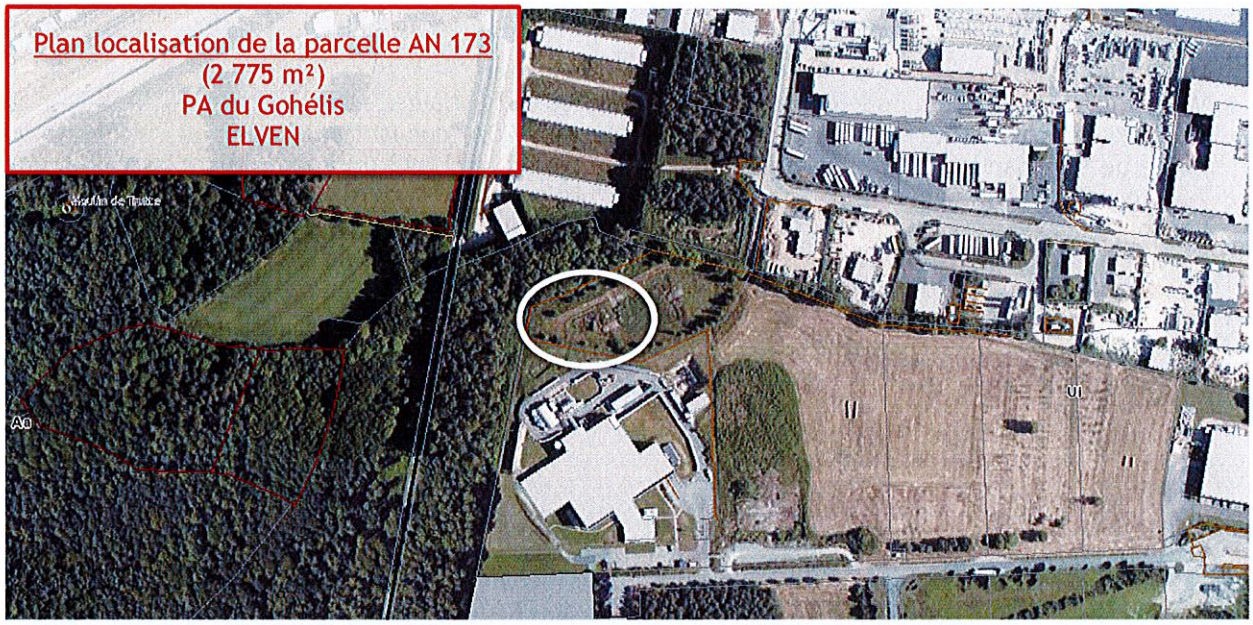


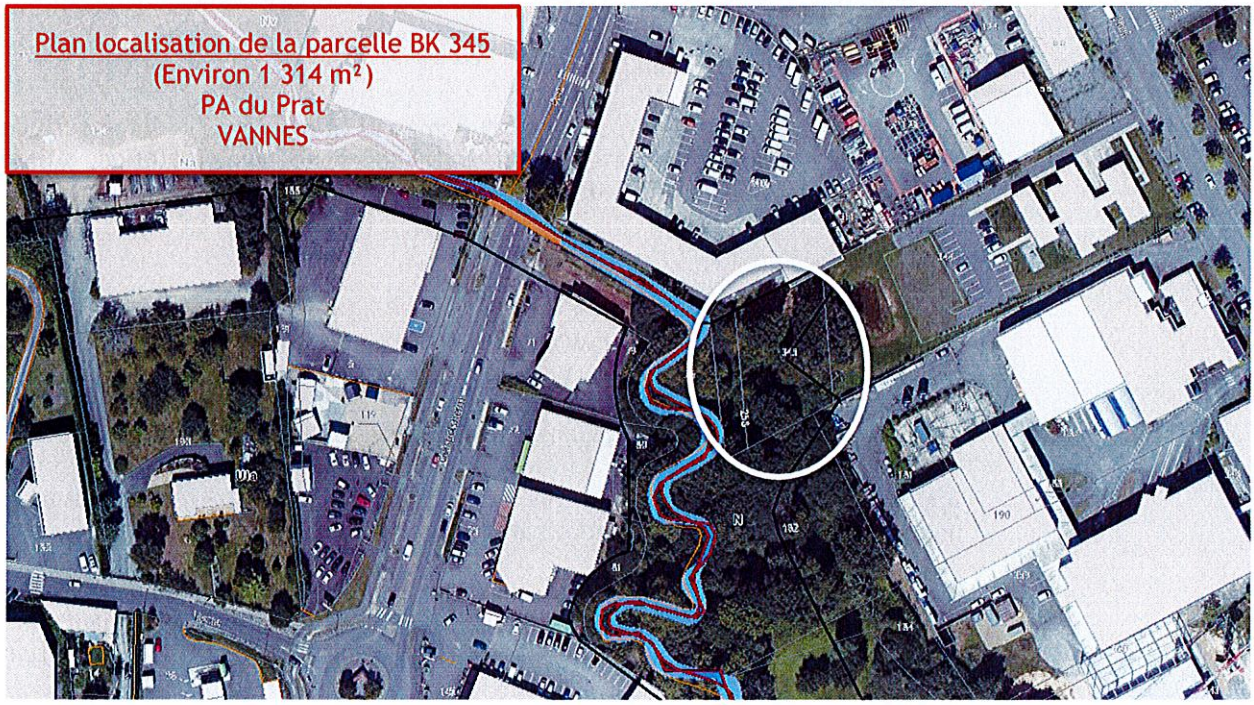


AMPLIATION sera :

- Adressée aux communes d'ELVEN et de VANNES ;
- Adressée à la SAS SOCOMORE.

David ROBO
*Président*

Mise en ligne le 30/11/2022

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

7300 - SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

**Direction générale des Finances publiques**

**Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan**

Pôle d'évaluation domaniale
35 Boulevard de la Paix
BP 510
56019 VANNES CEDEX
mél. : ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

*POUR NOUS JOINDRE*

Affaire suivie par : Stéphane MOELLO

téléphone : 02 97 01 51 54
courriel : stephane.moello@dgfip.finances.gouv.fr

**Réf. DS : 9907776**
**Réf. OSE : 2022_56053-69507**

le 11/10/2022

Le Directeur départemental des Finances publiques du Morbihan

à

Monsieur le Président
CA GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION
30 rue Alfred Kastler
56000 VANNES

# AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites.locales.gouv.fr*

| | |
|---|---|
| Désignation du bien : | Emprise de 27a 75 ca sur une parcelle cadastrée AN 67 d'une contenance de 6ha 25a 82ca. |
| Adresse du bien : | ZA de GOHELIS, 56 250 ELVEN |
| Département : | Morbihan (56) |
| Valeur vénale : | 62.000 € |

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

Mise en ligne le 30/11/2022

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

## 1 - SERVICE CONSULTANT

CA GMVA

affaire suivie par : François GUYOT, gestionnaire des interventions foncières

courriel : f.guyot@gmvagglo.bzh

Téléphone : 02.22.07.42.83

## 2 - DATE

de consultation : 19/09/2022

de réception : 19/09/2022

de visite : néant

de dossier en état : 06/10/2022, après renseignements complémentaires de Mr GUYOT

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Nature de l'opération : Dans le cadre d'une échange sans soulte avec une entreprise, cession d'une emprise dans une parcelle en zone d'activités.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans la zone d'activités de Gohélis, proche de la RN 166 mais non visible depuis cet axe, une emprise de 2.775 m² (en cours d'arpentage et cadastrée AN 173) dans une parcelle de 62.582 m².

L'emprise est à usage de bassin de rétention.

Chemin stabilisé sur une partie du pourtour.

Mise en ligne le 30/11/2022

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

## 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

Stéphane Moëllo
Inspecteur des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221123-221123_DEC01-AU

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaires CA GMVA

Situation locative : évaluation libre d'occupation.

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

Parcelle AN 0067

Fiche détaillée à la parcelle

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ELVEN, dont la dernière procédure a été approuvée le 08/07/2019.

- Secteur de taxe d'aménagement
- Zone à risque d'exposition au plomb
- Périmètre de droit de préemption urbain

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du bien immobilier est estimée à 62.000 € (marge d'appréciation 10 %)